Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260629-CCASD2026062903-DE

CCAS du 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
22/06/2026

Conseillers en exercice
13

Présidente : Mme Gwénaëlle QUERE
Secrétaire de séance : Mme Sabrina BOTORNE

Le CCAS de la commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le lundi 29 juin 2026, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie de PLOUEZOC'H, sous la présidence de Mme Gwénaëlle QUERE, adjointe au Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Gwénaëlle QUERE, Anne GRIMALDI, Sabrina BOTORNE, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Brigitte MEL, Daniel GUEZENNEC, Michèle GALOPIN, Caroline JACQ, Anaïs MEL, Sylvie JEGOU
ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : Arnaud FAVE à Gwénaëlle QUERE
ABSENT : Bruno CASTREC

D 2026 06 29 03 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

Madame Gwénaëlle QUERE fait part aux membres du CCAS que lors de la séance du Conseil d'administration du 13 février 2026, les membres du conseil ont constaté les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au budget primitif 2026.

Le Conseil d'administration ayant désormais approuvé le Compte Administratif 2025, il convient d'entériner les résultats et leur affectation de manière définitive.

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui correspond à un excédent de 63,37 €,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 3.005,22 €,

Vu le résultat final au 31 décembre 2025 qui correspond à un excédent de 3.068,59 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'affectation suivante sur 2026 :

- Affectation de la somme de 3.068,59 € à la section de fonctionnement en recette par écriture comptable au compte 110,

ACTE RENDU DÉCISION DU CCAS : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de :

- la publication le : 08/07/2026
- la transmission à la Préfecture le : 08/07/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 08/07/2026

Pour extrait conforme

Gwénaëlle QUERE, Présidente

Sabrina BOTORNE, Secrétaire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252